



Modification du Plan d'Alignement Approuvé de la rue des Etubes

Commune de Bordeaux

NOTICE EXPLICATIVE

I - Objet

Bordeaux Métropole, en accord avec la Mairie de Bordeaux, souhaite modifier le plan d'alignement de la rue des Etubes, approuvé le 23/01/1851 et annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en servitudes d'utilité publique EL7.

Cette modification prévoit de faire correspondre le plan d'alignement à la parcelle HI313 afin de régulariser le domaine public, la parcelle HI134 étant communautaire.

Aussi, il convient de préciser que les propriétaires de la parcelle concernée ont été informés par courrier avec accusé de réception de la date de l'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leurs avis.

II – Procédure

La présente enquête a pour but de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection de la part de la population. Elle est régie notamment par :

- le Code des relations entre le public et l'administration (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole modifiera le Plan d'Alignement Approuvé.